

Réf: CNIG 2024.17

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA COMMISSION EUROPE ET INTERNATIONAL du 11 avril 2024

Ordre du jour

- Introduction (Henri Verdier)
- Révision de la directive INSPIRE (Joeri Robbrecht, DG ENV/ Commission européenne)
- Espace commun de données sur la transition écologique (Sébastien Denvil, ECMWF / Emmanuel Pasco-Viel)
- Organisation du colloque souveraineté des données géolocalisées (Annie Blandin, Pierre Laulier CNIG)
- Échanges et annonce de la prochaine réunion

Date envisagée de la prochaine réunion de la commission Europe et international :

Rentrée 2024

Liste des participants

Organisme	Prénom	NOM
Ambassadeur pour le numérique,	Henri	VERDIER
président de la Commission Europe		
et international		
Ministère de l'Europe et des affaires	Clélia	COTHIER
étrangères		
IGN	Clément	GODIN
GENUNG	Pierre	JAILLARD
DGFIP	Frank	GUILLAUME
CEREMA	Arnauld	GALLAIS
CNRS	Pierre	BRIOLE
DGFIP	Véronique	FAYARD
Ministère de l'Europe et des affaires	Antoine	OLAH
étrangères		
EKITIA	Anthéa	SERAFIN
ECOLAB	Benoit	DAVID
CNES	Elsa	DHENAIN
ECOLAB	Emmanuel	PASCO VIEL
SHOM	Fanny	LECUY
OpenIG	Florent	SOURISSEAU
IGN	Guillaume	VALTAT
DG ENV/ Commission européenne	Joeri	ROBBRECHT
SHOM	Stéphanie	VRAC
Urban Innovative Actions	Simon	CHIGNARD

IMT-Atlantique présidente pôle	Annie	BLANDIN
innovation prospective du CNIG		
Ministère de l'Europe et des affaires	Michaël	GEORGES
étrangères		
ECOLAB/CNIG	Mathilde	WIND
CNIG	Pierre	LAULIER

Introduction

L'ordre du jour porte sur plusieurs sujets que sont la révision de la directive INSPIRE (https://www.ecologie.gouv.fr/directive-europeenne-inspire), l'espace commun de données sur la transition écologique, le colloque sur la souveraineté et les données géolocalisées du CNIG (https://cnig.gouv.fr/participez-le-4-juin-2024-au-colloque-souverainete-a26227.html) ainsi que le projet d'un club européen des structures similaires à l'Ecolab.

Henri Verdier tient à souligner l'importance particulière de deux actualités qu'il y aura en 2025 au niveau européen à savoir la révision de la directive INSPIRE et le lancement de l'espace commun des données du Pacte Vert pour l'Europe (green deal data space) (https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/data-spaces). Il est donc nécessaire d'y contribuer en amont en cette année de préparation 2024 à la fois pour instaurer une position française sur ces sujets et pour présenter cette position française aux autorités européennes. En ce sens, le CNIG et sa commission Europe et international, en lien avec les autres commissions, a toute l'expertise et la légitimité pour contribuer à élaborer la position française. La réunion de ce jour est donc importante avec la présentation par les acteurs en charge de ces sujets au niveau européen. Au-delà des présentations qui seront faites aujourd'hui, il s'agira de lancer un travail de propositions par un petit groupe de travail qui devra rendre des propositions sur ces sujets à échéance courte (septembre).

Ainsi, les sujets sont liés, il s'agit globalement de poursuivre et développer les politiques d'ouverture et de circulation des données en lien avec la transition écologique à l'échelle européenne. Concernant la directive INSPIRE, qui était à l'avant-garde en matière de données ouvertes (open data) lorsqu'elle a été établie, il s'agit notamment de se positionner sur la nécessité ou non de maintenir cette directive de manière spécifique, ou si cela a vocation maintenant à être rapproché de la directive Données ouvertes du règlement sur les données de haute valeur (https://www.data.gouv.fr/en/posts/lessentiel-sur-les-donnees-de-forte-valeur/). Pour l'espace commun des données du Pacte Vert pour l'Europe, l'enjeu principal est de savoir comment les acteurs français se projettent dans la mise en place de cet espace commun de données dédié à la transition écologique et comment ils vont pouvoir y contribuer, participer, rejoindre éventuellement les initiatives européennes en cours pour préparer ce data space, etc. Henri Verdier souligne que la Commission européenne envisage en effet de placer de plus en plus la question des données au cœur de son agenda.

Enfin, la réunion a pour but de présenter le colloque « Souveraineté et données géolocalisées » qui sera organisé le 4 juin par le CNIG (Annie Blandin, présidente du pôle innovation et prospective). Il s'agira de faire le point sur les enjeux de souveraineté au regard des évolutions du contexte géopolitique et de s'attacher à regarder quelques cas concrets pour orienter l'action et permettre au CNIG de faire des propositions et des recommandations. Henri Verdier relève que de par ses échanges, il perçoit qu'à l'ère de l'IA et des constellations satellitaires, ces sujets évoluent à une allure

invraisemblable et que le colloque peut être pertinent pour répondre à ces questions en perpétuel changement.

Révision de la directive INSPIRE

Joeri Robbrecht, chargé de politique à la Direction générale de l'environnement (DG Environnement) a présenté l'état actuel et l'avenir de la directive INSPIRE dans un contexte européen où les données numériques évoluent rapidement. Introduite en 2007 comme une initiative législative innovante, INSPIRE se trouve aujourd'hui en partie dépassée par des mesures plus récentes. Cela est particulièrement visible dans les espaces communs de données européens, l'espace commun de données pour la transition écologique et l'initiative sur les ensembles de données à haute valeur, où l'on observe un chevauchement significatif avec INSPIRE.

Dans le cadre de l'initiative GreenData4All (donnée environnementale pour tous), la Commission européenne a mené une évaluation complète de la directive INSPIRE et a conclu que, bien qu'elle reste pertinente pour surmonter les obstacles historiques au partage des données et pour répondre aux besoins futurs en données, une révision est nécessaire pour augmenter son efficacité et sa modernisation. L'objectif est de rendre ce cadre juridique plus adapté aux développements technologiques et aux normes changeantes et de simplifier sa mise en œuvre pour mieux répondre aux exigences d'interopérabilité.

Il est également clair que la directive INSPIRE doit être alignée avec la législation environnementale existante de l'UE et tirer parti des synergies avec les nouveaux actes numériques, notamment en améliorant les conditions de réutilisation des données et la gestion des métadonnées. Cela renforcera la valeur ajoutée européenne de la directive, en faisant un pilier central pour la gouvernance des données liées à la transition écologique.

La feuille de route indicative pour GreenData4All comprend plusieurs étapes : après une validation politique en juillet 2021, la Commission européenne a publié un document de travail (SWD) en juillet 2022 et a lancé un appel à contributions en février 2024. Ces contributions alimenteront une consultation publique et des échanges ciblés avec les États membres, les experts, l'industrie, etc. Une étude prospective pour l'analyse d'impact sera lancée en mai. Ce processus devrait aboutir à une proposition légale possible d'ici fin 2025.

Echanges

Emmanuel Pasco-Viel souligne que les contributions sont <u>disponibles</u> en ligne et que les commentaires déposés sont ainsi accessibles. De plus, il rappelle qu'il a pris les fonctions de représentant français dans le groupe d'experts INSPIRE au niveau européen et qu'il lui apparait ainsi important de travailler sur une position française dans le cadre de la révision de cette directive. En ce sens, il relève que la consultation publique à venir devra permettre de montrer la position française officielle sur la révision de la directive.

Pierre Laulier met en avant le fait qu'il soit important que la commission Europe et international du CNIG lance le travail de concertation autour de la révision de la directive étant donné que le CNIG est officiellement l'organe français de coordination sur la directive INSPIRE. De plus, il s'interroge si le calendrier électoral européen aurait une incidence sur la révision de la directive. Joeri Robbrecht

répond que la constitution d'un nouveau collège suite aux élections amènera au contraire plus de dynamisme et permettra notamment de lancer de nouveaux débats autour des questions numériques et digitales.

Henri Verdier souligne que la prochaine Commission Européenne va permettre de penser à de nouvelles infrastructures qui facilitent l'innovation et implémenter des outils nécessaires à la circulation de la donnée.

Stéphanie Vrac demande si on s'oriente vers un cadre juridique unique de la donnée quitte à abandonner des données spécifiques (routes, limites maritimes) ou au contraire vers un cadre juridique un peu plus segmenté avec des données plus spécifiques à INSPIRE ? Joeri Robbrecht répond qu'on ne peut pas anticiper les résultats des analyses d'impact et des consultations pour l'instant et que plusieurs orientations sont ainsi possibles.

La commission décide qu'un groupe de travail sera lancé pour préparer la réponse française à la consultation sur la révision de la directive INSPIRE.

Espace commun de données sur la transition écologique

L'espace commun de données pour la transition écologique (« green deal data space ») est une initiative européenne lancée par la Commission, à l'intersection de deux grandes stratégies européennes :

- La stratégie européenne pour les données, qui date de 2020, et qui inclut d'une part des évolutions règlementaires data act, data gouvernance, Al act...) et d'autre part la mise en œuvre opérationnelle d'espaces communs de données thématiques ;
- La stratégie européenne pour la transition écologique qui date de 2019.

L'espace commun de données pour la transition écologique (« green deal data space ») est donc l'un des 14 espaces communs de données en cours de développement à l'échelle européenne et traite de nombreuses thématiques relatives à la transition écologique. L'objectif est de mettre en place une fédération des écosystèmes de données qui existent au niveau européen, avec différents services permettant notamment la réutilisation et la valorisation de ces données. Le but ultime est de contribuer à la transition écologique et aux objectifs du Pacte Vert.

Afin de préparer cet espace commun de données, une action préparatoire a été financée par la Commission Européenne, sous forme de consortium : le projet GREAT (www.greatproject.eu). L'objectif principal de ce projet est d'établir une feuille de route pour la mise en œuvre et le déploiement de l'espace commun de données pour la transition écologique. Cela requiert de définir un calendrier, des règles de gouvernance, des éléments concernant les infrastructures, etc. Le déploiement de l'espace commun de données pour la transition écologique sera par la suite notamment financé par la Commission Européenne, via le programme Digital Europe, au travers d'un appel à projet actuellement ouvert jusqu'à fin mai (<a href="https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/digital-2024-cloud-ai-06-greendeal?tenders=false&openForSubmission=false&programmePeriod=2021%20-%20207&frameworkProgramme=43152860).

Echanges

Henri Verdier demande comment s'articule ce projet par rapport à celui français de feuille de route numérique et données du SGPE (mené par Laura Létourneau) ? Emmanuel Pasco-Viel répond qu'il est possible que cela puisse s'articuler même si cette question ne s'est pas encore posée car la mission de Laura Létourneau était avant tout de constituer une feuille de route numérique et données de la transition écologique en France mais ces actions pourraient contribuer à l'espace commun de données pour la transition écologique qui est une fédération d'écosystèmes européens de ce qui existe déjà.

Organisation du colloque souveraineté des données géolocalisées du CNIG

Il a été remonté dans des précédentes réunions que la question de la souveraineté était incontournable concernant les données géolocalisées.

Depuis le rapport de Valeria Faure Muntian en juillet 2018 sur les données géographiques souveraines, beaucoup de choses ont été bouleversées avec l'IA, le contexte géopolitique et la donnée est ainsi perçue différemment.

L'idée du colloque organisé par le CNIG le 4 juin prochain en présentiel à l'ENS est ainsi d'analyser le contexte actuel autour de la donnée et des cas concrets pour permettre au CNIG d'émettre des recommandations sur cette question.

Ci-joint le lien vers le formulaire d'inscription : https://cnig.gouv.fr/donnees-geolocalisees-autonomie-strategique-et-a26205.html

Echanges divers

3ème Edition journée de travail du groupe In_Fra_Structures

Une journée d'échanges aura lieu le 21 mai entre les acteurs majeurs français et indiens du numérique afin de discuter de leurs pratiques dans ce domaine.

In_Fra_Structures est un événement annuel de coopération, rapprochant les écosystèmes numériques français et indiens avec un focus particulier sur les Infrastructures Publiques Numériques, organisé en alternance entre la France et l'Inde :

« Le 8 avril 2022, plus d'une centaine d'ingénieurs, d'architectes et de décideurs impliqués dans le numérique au service du public se sont rassemblés au Learning Planet Institute, pour la première édition. En simultané, à Bangalore, à Delhi ou encore Mumbai, une centaine d'acteurs ont participé à cette journée, notamment au travers de nombreux ateliers d'idéation qui ont permis de faire se rencontrer des écosystèmes faiblement « connectés » et de lancer une dynamique. Plusieurs visites indiennes se sont organisées en France, et inversement.

Le 9 mai 2023, plus d'une centaine d'ingénieurs, d'architectes et de décideurs de haut niveau se sont rassemblés au Bangalore International Centre, pour la deuxième édition avec la participation d'une

grande diversité d'acteurs français en ligne. Notamment, l'intervention de Nandan Nilekani a posé un horizon ambitieux présentant le partenariat de l'Inde et de la France dans le domaine numérique comme le moyen de définir de facto les règles mondiales de cet espace sur des principes de compétition, d'innovation et d'équité. La deuxième édition d'In_Fra_Structures a ainsi acté un alignement fort entre les écosystèmes français et indien, la volonté des parties d'approfondir la coopération en matière d'INP et une convergence des visions politiques des deux pays sur ces sujets.

In_Fra_Structures 3.0 est annoncé dans le communiqué conjoint du président Macron et du premier ministre Modi à l'occasion du Republic Day. »

Projet de réseau européen des Ecolab

Emmanuel Pasco-Vieil rappelle que Ecolab est une sous-direction du CGDD qui travaille sur la donnée pour la transition écologique et le soutien aux start-up et PME de l'écotechnologie (GreenTech) (https://greentechinnovation.fr/).

L'Ecolab a confié à Simon Chignard la mission de créer un réseau de structures similaires à l'Ecolab au niveau européen. En effet, il est apparu intéressant qu'Ecolab trouve des interlocuteurs qui travaillent sur des sujets similaires au sein d'autres pays européens afin d'échanger sur les projets en cours, travailler ensemble et mener des partenariats. Ce projet figurait déjà dans la feuille de route du MTECT il y a 2 ans. L'idée est de développer le club d'ici l'automne 2024. Le cadre de réflexion prend en compte tous les Etats membres sans forcément passer par les institutions européennes. Par exemple, sur la base adresse nationale il peut être intéressant de voir chez nos voisins européens les réponses qui ont été apportées. Les travaux de cette mission pourront ainsi être utiles aux travaux de la commission Europe et international du CNIG.

Comité français pour les activités géodésiques de l'UN-GGIM

Pierre Briole informe que le Comité français pour les activités géodésiques de l'UN-GGIM, soutenu par le CNIG, a commencé depuis la rentrée 2023 ses travaux, la composition du comité étant encore provisoire. Il s'agit pour ce comité de s'impliquer, pour la France, dans les travaux de l'UN-GGIM (https://ggim.un.org/), en particulier ceux portant sur la géodésie.

La géodésie a besoin d'infrastructures de capteurs mondiaux pour établir des réseaux d'observation de connaissance et de suivi de la position et de la forme de la Terre. La France dispose dans ce domaine d'une place importante grâce à ses réseaux de stations Régina (https://regina.cnes.fr/fr/presentationgenerale) et Doris (https://geodesie.ign.fr/index.php?page=systeme_doris). Elle est également un acteur mondial majeur pour l'établissement et la distribution du temps universel coordonné UTC (https://www.observatoiredeparis.psl.eu/l-heure-legale-francaise.html).

Pierre Briole insiste sur l'importance à disposer d'une stratégie et de moyens permettant à la France de maintenir et consolider sa place dans cet écosystème. Le CNIG, et en l'occurrence sa commission géopositionnement est un cadre approprié pour élaborer cette politique nationale parce qu'il rassemble largement les acteurs de la géodésie, académiques, étatiques, fournisseurs publics et privés de données et services géodésiques. Le CNIG et le Comité français pour les activités géodésiques de l'UN-GGIM peuvent dans le futur intervenir davantage et plus largement dans les travaux et décisions de l'UN-GGIM que ce soit lors des sessions plénières annuelles au siège des Nations Unies de New York

ou dans le cadre du Comité régional Europe de l'UN-GGIM en lien avec la représentation française au siège des Nations Unies de Genève.

Conclusion et annonce de la prochaine réunion

La prochaine réunion est fixée à la rentrée 2024.